



VENTE IMMO AVEC CREDIT EN COEMPRUNT

Par **Visiteur**, le **23/11/2009** à **10:36**

Bonjour, une amie a acheté une maison en indivision avec son compagnon de l'époque (union libre). Elle a payé sa part de maison (80%) rubis sur l'ongle; pour payer ses 20% à lui, un emprunt a été fait et pour l'obtenir elle a eu la mauvaise idée de signer un co-emprunt... depuis 5 ans il assume les mensualités de l'emprunt comme il était convenu; un peu normal qu'il règle sa part ! Aujourd'hui le couple se sépare et la maison doit être vendue. Il reste bien sur une part non négligeable de l'emprunt à rembourser... qui je le rappelle correspond à sa part à lui ! Mais bien sur les belles paroles du début sont oubliées et maintenant comme la loi l'exige, mon amie co-emprunteuse sera obligée de verser son obole ! en gros de lui payer la moitié de sa part à lui !! Ma question est de savoir comment se passe la répartition à la vente ? La banque prélève t'elle son du tout de suite avant le partage 80/20 entre les deux propriétaires ou reçoivent ils leur part et après chacun règle ce qu'il est censé devoir à la banque...? Autre question; est il possible à mon amie, après coup, d'attaquer son ex-compagnon afin qu'il assume seul comme il était convenu entre eux de régler sa part ? et qu'en fin de compte il lui rembourse la somme qu'elle devra verser à la banque ?
Merci pour votre aide